

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

BULLETIN OFFICIEL

N° 07

SAISON 2018/2019

18/11/2018

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
CIA DES FONCTIONNAIRES

TEL – FAX : 027.77.39.83
Site Web : fwichlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :

.....

Bulletins Officiels Reçus

*** BO N° 07**

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

L.R.F-Blida:

a/s Grille de stage DFE 3-S1 «Noté».

a/s Notification de désignation «Noté».

a/s Causerie arbitres «Noté».

a/s Notification de décision rencontre MCBOS * FCBB (U-17) «Noté».

a/s délibération des résultats des matchs examens des arbitres wilaya «Noté».

Suret  Wilaya:

a/s rapport sur le stade d'Ouled-Fares «Noté».

D.S.J:

a/s R union de s curit  «Not ».

a/s Renvois de la rencontre CRBAM * CMAM S niors et Jeunes «Not ».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

*** FAX : a/s D signation de la 05 me journ e -SENIORS- Division Honneur
et 03 me journ e -SENIORS- Division Pr -Honneur de Championnat
de Wilaya de Football de Chlef**

*** FAX : a/s R sultats de la 04 me journ e -SENIORS- Division Honneur
et 02 me journ e -SENIORS- Division Pr -Honneur de Championnat
de Wilaya de Football de Chlef**

COMMISSION DE DISCIPLINE
BO N° 07 Saison 2018/2019 Séance du 14/11/2018
Membres Présents

RAHOU Mohammed

Président

◀ **ARTICLE : 143 codes disciplinaire 2016**

« Le Décompte des Sanctions, avertissement ou autres relève de la responsabilité Exclusive des clubs».

BILAN

Du 26/09/2018 au 14/11/2018

Désignations	Total
NOMBRE D'AFFAIRES	42
AVERTISSEMENTS	138
EXPULSIONS	12
AMENDES	16
RESERVE	00
TERRAINS SANCTIONNES	00

**La commission de discipline peut corriger
en tout temps les fautes de calcul et autres
erreurs manifestés**

DIVISION HONNEUR

- Affaire n°32 : Rencontre « CRBZ - CSABBH » Du 09/11/2018

- Joueurs Avertis  :

*TABACHE Hicham lic n°030006 « CRBZ » Avertissement AJ

*BOUACHE Billal lic n°110012 « CSABBH » Avertissement AJ

- Affaire n°33 : Rencontre « IRBS - FCB » Du 09/11/2018

- Joueurs Avertis  :

*BENBRIK Lakhdar lic n°300016 « FCB » Avertissement AJ

*MAAMERI Fethallah lic n°300009 « FCB » Avertissement AJ

*CHEHAIMA Djamel lic n°090005 « IRBS » Avertissement AJ

*SALEM-ATTIA Lotfi lic n°090015 « IRBS » Avertissement AJ

- Affaire n°34 : Rencontre « CRG - NRK » Du 09/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *BOUTBEL Rachid lic n°010010 « CRG » Avertissement JD
- *MOKRANE Izzeddine lic n°010019 « CRG » Avertissement AJ
- *HADDALENE Rachid lic n°020026 « NRK » Avertissement AJ
- *TOURI Mohammed lic n°020004 « NRK » Avertissement AJ

- Affaire n°35 : Rencontre « CRHB - CSSK » Du 09/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *RAHNI Abdelkarim lic n°120025 « CRHB » **01 match de suspension ferme + 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)**
- *NAMMI Ahmed lic n°120021 « CRHB » **01 match de suspension ferme + 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)**
- *FOUDAD Soufyane lic n°120007 « CRHB » Avertissement AJ
- *KERMOUCHE Walid lic n°070008 « CSSK » Avertissement AJ

DIVISION PRE-HONNEUR

- Affaire n°36 : Rencontre « CMAM - NSZ » Du 09/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *ZAOUI Youssef lic n°180012 « CMAM » Avertissement AJ
- *MEGHITE ZEROUKI Mohamed lic n°180828 « CMAM » Avertissement AJ

- Affaire n°37 : Rencontre « RCHB - ASCH » Du 10/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *FELLOUH Youcef lic n°080002 « RCHB » Avertissement AJ
- *ALI HAIMOUD Abdelaziz lic n°190506 « ASCH » Avertissement AJ

- Affaire n°38 : Rencontre « CRT - JSA » Du 10/11/2018

- Joueurs Avertis  :

- *GHOUBAI Mohamed lic n°410017 « CRT » Avertissement AJ
- *ZENATI Chaouki lic n°410008 « CRT » Avertissement AJ
- *FERRAS Mohamed lic n°240015 « JSA » Avertissement AJ
- *HEND Mohamed Amine lic n°240852 « JSA » Avertissement JD
- *AHMER ELAIN Yazid lic n°240004 « JSA » Avertissement JD
- *ZELIKRA Omar lic n°240006 « JSA » Avertissement AJ
- *MEKLATTI Mounir lic n°240011 « JSA » Avertissement AJ

- Amende: Cinq cent Dinars (500 DA) au Club JSA pour conduite incorrecte ART 130/RG/FAF

- Affaire n°39 : Rencontre « CRBAM - IRBT » Du 09/11/2018

- Joueur Exclu  :

*KELOUA Abdenour lic n°170030 « CRBAM » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + AJ (ART.103)**

- Joueurs Avertis  :

*AMOUR Abdelhamid lic n°170012 « CRBAM » Avertissement AJ

*SLIMANI Rachid lic n°170029 « CRBAM » Avertissement AJ

*BOUAZZA Farouk lic n°420024 « IRBT » Avertissement AJ

- Affaire n°40 : Rencontre « JSA - IRBT » Du 13/11/2018

- Joueurs Avertis  :

*BOUZEKRI Aness lic n°240035 « JSA » Avertissement AJ

*BRAIKIA Elhoussine lic n°420020 « IRBT » Avertissement AJ

*ZITOUNI Kamel lic n°420023 « IRBT » Avertissement AJ

*ZENGLI Nabil lic n°420016 « IRBT » Avertissement

CATEGORIE JEUNES

- Affaire n°41 : Rencontre « CRG - JSBOD » (U-19) Du 09/11/2018

- Joueurs Avertis  :

*DENNOUKH Islam lic n°010946 « CRG » Avertissement AJ

*DOUIB Djilali lic n°010045 « CRG » Avertissement AJ

- Affaire n°42 : Rencontre « ASCH - CSSK » (U-19) Du 02/11/2018

- Joueur Exclu  :

*BOUAICHA Abdenour lic n°190055 « ASCH » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements AJ + CD (ART.87)**

+ 1.500DA d'amende pour contestation de décision (ART.85)

- Joueurs Avertis  :

*BENHEDJA Younes lic n°190041 « ASCH » Avertissement AJ

*BENYOUCEF Khalil lic n°190048 « ASCH » Avertissement AJ

*HASSANI Oussama lic n°070047 « CSSK » Avertissement AJ

COMMISSION DES ARBITRES DE WILAYA
BO N° 07 Saison 2018/2019 - Séance du : 12/11/2018

Membres Présents

M.CHAHED Mhamed Président DAW, Chargé de la Désignation des arbitres
M.BELBACHIR Nouredine Chargé de la formation et suivi des arbitres
M.ZOUBIRI Abdelkader Membre
M.BOURIAH Elhadj Membre

ORDRE DU JOUR

- ✓ Courrier
- ✓ Désignations Arbitres

NOMBRES		
TESTS PHYSIQUES		02
CAUSERIES		03
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	05^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(SENIORS)	35
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(SENIORS)	105
JOURNEE PRE-HONNEUR	(SENIORS)	03^{ème}
RENCONTRE PRE-HONNEUR	(SENIORS)	15
DESIGNATIONS DES ARBITRES PRE-HONNEUR	(SENIORS)	45
JOURNEE	(JEUNES)	03^{ème}
RENCONTRE	(JEUNES)	51
DESIGNATIONS DES ARBITRES	(JEUNES)	51
JOURNEE CATEGORIE	(U-13)	03^{ème}
RENCONTRE CATEGORIE	(U-13)	36
DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE	(U-13)	36

Analyse des Feuilles des Matches

* La CAW a procédé à l'analyse des feuilles des Matches de la 04^{ème} journée Honneur du 09-10/11/2018 et la 02^{ème} journée pré-honneur du 09-10/11/2018 Catégorie Seniors.

Désignation des Arbitres

* La CAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 05^{ème} journée Honneur et la 03^{ème} journée pré-honneur Catégories Seniors.

COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS
BO N° 07 Saison 2018/2019 Séance du 14/11/2018

Membres Présents
Members Present

- ✓ KOUBA Ahmed Président
- ✓ KHALAFI Mustapha Membre

Ordre du Jour

- ✓ Examen Courrier
- ✓ Traitement Des Affaires
- ✓ Homologations
- ✓ Désignation

NOMBRE DE JOURNEES			NOMBRE DE RENCONTRES	
JOURNEE HONNEUR (SENIORS)	05 ^{ème}	RENCONTRES HONNEUR (SENIORS)		35
JOURNEE PRE-HONNEUR (SENIORS)	03 ^{ème}	RENCONTRES PRE-HONNEUR (SENIORS)		15
JOURNEE HONNEUR (JEUNES)	03 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR (JEUNES)		51
JOURNEE HONNEUR (U-13)	03 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR (U-13)		36

*** Affaire n°18 / : UROA // NRBC « Séniors » Du 10/11/2018.**

Après lecture feuille de match et rapports arbitres.

- Attendu que le Club NRBC ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient Présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du club UROA.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le club UROA.
- **Par ce, la Commission décide :**
 Match perdu par pénalité pour le club UROA et en attribuer le gain au club NRBC qui marque (03) point sur le score de 3-0.
- 01^{ère} Forfait pour le club UROA.
- Défalcation de trois (03) points à la catégorie séniors.
- Amende: Cinq mille dinars (5.000 DA) au Club UROA ART 62/RG/FAF.

*** Affaire n°19 / : CRH // MCH « Séniors » Du 10/11/2018.**

Après lecture feuille de match et rapports arbitres.

- Attendu que le Club CRH ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient Présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du club MCH.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le club MCH.
- **Par ce, la Commission décide :**
 Match perdu par pénalité pour le club MCH et en attribuer le gain au club CRH qui marque (03) point sur le score de 3-0.
- 01^{ère} Forfait pour le club MCH.
- Défalcation de trois (03) points à la catégorie séniors.
- Amende: Cinq mille dinars (5.000 DA) au Club MCH ART 62/RG/FAF.

*** Affaire n°20 / : CRH // DSG « U-19/17/15 » Du 09/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club CRHamilil;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club CRH n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club CRH pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club DSG qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club CRH.

*** Affaire n°21 / : JSBH // IRBOF « U-19/17/15 » Du 09/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club IRBOF;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club IRBOF n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club IRBOF pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club JSBH qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club IRBOF.

*** Affaire n°22 / : NRBC // ACA « U-19/17/15 » Du 09/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club NRBC;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club NRBC n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club NRBC pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club ACA qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)
- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club NRBC.

*** Affaire n°23 / : RCHB // TSBS « U-19/17/15 » Du 09/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club TSBS;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club TSBS n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club TSBS pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club RCHB qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)
- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club TSBS.

*** Affaire n°24 / : WRHB // MCH « U-19/17/15 » Du 09/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club MCH;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club MCH n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club MCH pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club WRHB qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)
- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club MCH.

*** Affaire n°25 / : CRHB // UROA « U-19/17/15 » Du 10/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club CRHB et UROA;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club CRHB et UROA n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club CRHB et
- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club CRHB.
- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club UROA.

*** Affaire n°26 / : IRBS // FCB « U-19/17/15 » Du 09/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club IRBS;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club IRBS n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club IRBS pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club FCB qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club IRBS.

*** Affaire n°27 / : USFA // CSAK « U-19/17/15 » Du 10/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club CSAK;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club CSAK n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club CSAK pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club USFA qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Amende de vingt deux mille cinq cent dinars (22.500DA) pour le club CSAK.

*** Affaire n°28 / : CRC // CMT « U-19 » Du 09/11/2018.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeune catégorie U-13 du club CMT;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club CMT n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2018/2019 ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club CMT pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club CRC qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)
- Amende de sept mille cinq cent dinars (7.500DA) pour le club CMT.

*** Affaire n°29 / : EFC // NROF « Séniors » Du 09/11/2018.**

Après lecture feuille de match, rapport arbitre et clubs.

- Attendu que les deux clubs ainsi que les Arbitres officiellement désignés étaient Présent au lieu des rencontres.
- Attendu que la rencontre n'a eu lieu en raison d'une faute arbitrale.

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match à reprogrammé

HOMOLOGATION

DIVISION HONNEUR SENIORS

04^{ème} Journée : 09-10/11/2018

CRHB	x	CSSK	00	x	01
CRBZ	x	CSABBH	05	x	01
IRBS	x	FCB	00	x	02
CRG	x	NRK	01	x	00
UROA	x	NRBC	03	x	00
CRC	x	CMT	04	x	02

EXEMPT	FCBB
---------------	-------------

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS

02^{ème} Journée : 09-10/11/2018

CMAM	x	NSZ	01	x	00
IRBT	x	CRBAM	00	x	00
CRT	x	JSA	03	x	02
RCHB	x	ASCH	01	x	01
CRH	x	MCH	03	x	00

MISE A JOUR

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS

01^{ère} Journée : 13/11/2018

JSA	x	IRBT		x	
-----	---	------	--	---	--

CATEGORIE JEUNES 02^{ème} Journée 09-10/11/2018 GROUPE A

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
CRC	x	CMT	01	03	02	00	03	00
JSA	x	CRBSA	00	00	02	01	01	01
CSABBH	x	MOG	03	01	01	03	03	02
IRBT	x	NRK	00	01	00	00	01	01
CRH	x	DSG	00	03	00	03	00	03
EXEMPT		CRBZ						

CATEGORIE JEUNES 02^{ème} Journée 09-10/11/2018 GROUPE B

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
JSBH	x	IRBOF	03	00	03	00	03	00
NRBC	x	ACA	00	03	00	03	00	03
CRG	x	JSBOD	02	00	01	00	01	01
CMAM	x	CRT	03	02	01	07	01	02
NSZ	x	MOF	03	05	00	08	00	01
CRBAM	x	FCBB	Renvoyée					

CATEGORIE JEUNES 02^{ème} Journée 09-10/11/2018 GROUPE C

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
IRBS	x	FCB	00	03	00	03	00	03
RCHB	x	TSBS	03	00	03	00	03	00
WRHB	x	MCH	03	00	03	00	03	00
ASCH	x	CSSK	02	03	01	05	00	02
CRHB	x	UROA	-	-	-	-	-	-

USFA	x	CSAK	03	00	03	00	03	00
------	---	------	----	----	----	----	----	----

CATEGORIE U-13 02^{ème} Journée 09-10/11/2018 GROUPE A

NRK	x	CRBB	-	x	-
CSABBH	x	USAH	00	x	02
CSZ	x	CRBAM	01	x	02
CSA	x	CRBA	-	x	-
EXEMPT		JSA			

CATEGORIE U-13 02^{ème} Journée 09-10/11/2018 GROUPE B

ESF	x	AJC	02	x	00
CFJTB	x	CRC	-	x	-
FJTAC	x	CSSK	00	x	01
USFA	x	ASCH	00	x	03
EXEMPT		CHS			

CATEGORIE U-13 02^{ème} Journée 09-10/11/2018 GROUPE C

EFC	x	NROF	-	x	-
AOC	x	ASO	00	x	14
CSAC	x	CSJA	00	x	02
IRHB	x	CHC	-	x	-
EXEMPT		JMC			

DESIGNATION

01^{er} tour de la coupe wilaya catégorie séniors : 20/11/2018

N	LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
C			NSZ * CRC	Rencontre Annulée			
A	ZEBOUDJA	20-11-18	IRBS * CSABBH	12H			
B	SENDJAS	20-11-18	CRH * CRG	14H			
D	CHETTIA	20-11-18	CRBZ * UROA	12H			
E	KARIMIA	20-11-18	FCB * WRHB	14H			
F	CHETTIA	20-11-18	CRT*FCBB	14H30			
G	ZEBOUDJA	20-11-18	CRBAM * CMT	14H30			

H	M.SAHLI	20-11-18	CRHB * ASCH	14H			
---	---------	----------	-------------	-----	--	--	--

DIVISION HONNEUR SENIORS

06^{ème} Journée : 23-24/11/2018

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
KARIMIA		CSSK * NRK				
BENAIRIA		FCBB * NRBC				
B.HAOUA		CSABBH * CMT				
ZEBOUDJA		CRBZ * ACA				
S.AKKACHA		CRC * IRBS				
BOUKADIR		FCB * CRHB				
GHEDAB.S		WRHB * CRG				
EXEMPT	UROA					

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS

04^{ème} Journée : 23-24/11/2018

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
MEDJADJA		CMAM * CRH				
S.AKKACHA		JSA * ASCH				
KALOUL		CRT * CRBAM				
TALASSA		IRBT * RCHB				
SENDJAS		MCH * NSZ				

MISE A JOUR

CATEGORIE JEUNES

02^{ème} Journée: 20/11/2018

GRUPE A

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
MEDJADJA	CRBAM * FCBB	U-19/17/15	9H -11H-13H	20-11-18	

CATEGORIE JEUNES

04^{ème} Journée: 23-24/11/2018

GRUPE A

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
TENES	CRC * MOG	U-19/17/15	9H -11H-14H		
ZEBOUDJA	CRH * IRBT	U-19/17/15	9H -11H-14H		
S.AKKACHA	JSA * NRK	U-19/17/15	9H -11H-13H		
MARSA	DSG * CRBZ	U-19/17/15	9H -11H-13H		
TENES	CMT * CRBSA	U-19/17/15	9H -11H-13H		
EXEMPT	CSABBH				

GROUPE B

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
HERANFA	NSZ * JSBOD	U-19/17/15	9H -11H-14H		
HERANFA	JSBH * ACA	U-19/17/15	9H -11H-13H		
MEDJADJA	CMAM * CRG	U-19/17/15	9H -11H-13H		
KALOUL	CRT * CRBAM	U-19/17/15	9H -11H-13H		
O.FARES	IRBOF * MOF	U-19/17/15	9H -11H-13H		
CHETTIA	NRBC * FCBB	U-19/17/15	9H -11H-13H		

GROUPE C

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
HEDJADJ	MCH * CSSK	U-19/17/15	9H -11H-14H		
GHEDABS	WRHB * UROA	U-19/17/15	9H -11H-13H		
KARIMIA	ASCH * FCB	U-19/17/15	9H -11H-13H		
H.SALEM	RCHB * IRBS	U-19/17/15	9H -11H-13H		
SOBHA	TSBS * USFA	U-19/17/15	9H -11H-13H		
BOUKADIR	CRHB * CSAK	U-19/17/15	9H -11H-13H		

MISE A JOUR

CATEGORIE U-13

01^{ère} Journée : 20/11/2018

GROUPE A

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
MARSA	20-11-18	USAH * CSA	10H	

GROUPE B

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
H.SALEM	20-11-18	CHS * FJTAC	10H	
O.B.AEK	20-11-18	MCBOS * USFA	10H	

GROUPE C

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
CHETTIA	20-11-18	JMC * AOC	10H	

02^{ème} Journée : 20/11/2018

GROUPE A

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
KALOUL	20-11-18	NRK * CRBB	11H	

GROUPE C

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
-------	------	-----------	---	----------

GHEDAB.S	20-11-18	EFC * NROF	13H	
GHEDAB.S	20-11-18	IRHB * ESMC	14H	

CATEGORIE U-13

04^{ème} Journée : 23-24/11/2018

GROUPE A

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
B.HAOUA		CSABBH * NRK		
S.AKKACHA		JSA * CRBA		
ZEBOUDJA		CSZ * CSA		
BERIRA		CRBB * USAH		
EXEMPT	CRBAM			

GROUPE B

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
BOUKADIR		CFJTB * ESF		
H.SALEM		CHS * ASCH		
GHEDAB.S		FJTAC * USFA		
GHEDAB.S		AJC * MCBOS		
EXEMPT	CSSK			

GROUPE C

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES
CHETTIA		JMC * CSJA		
CHETTIA		AOC * CSAC		
H.SALEM		ESMC * NROF		
GHEDAB.S		EFC * IRHB		
EXEMPT	ASO			